



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 10 /04092026

OBJET : MODALITES DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE MATERIEL COMMUNAL

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	30
Procurations	09
Votants	39
Abstention / Opposition	09

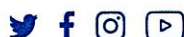
NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, le vendredi quatre septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Présente – Mandataire de LEBEAU Lionel
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Absent – Procuration à PATOUMA Jean Marie
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Présente
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Absent – Procuration à BALENCOURT Vanessa
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Absente – Procuration à RIVIERE Océane
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente – Mandataire de HOAREAU Anne-Gaëlle
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent – Mandataire de FOS Didier
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Présente
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente – Mandataire de ODDOZ Carla
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent
MAILLOT Jean François	Conseiller	Présent
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Absent – Procuration à VINCELOT Manon
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente
DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent - Mandataire de NATIVEL Cédric
ODDOZ Carla	Conseiller	Absente – Procuration à BURON Brigitte
NATIVEL Cédric	Conseiller	Absent – Procuration à TRAJEAN Mathieu
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente – Mandataire de LEBON Patrice
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à BLUCKER Audrey
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente - Procuration à CODARBOX Jacky
CARPY Jean Luc	Conseiller	Absent – Arrivée pendant l'examen de l'Affaire n° 03
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent – Mandataire de TURPIN Marie Lune
COMARE Lilian	Conseiller	Présent
ROBERT Thierry	Conseiller	Présent
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente – Mandataire de EUPHRASIE Clément
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente – Mandataire de APAYA Jacqueline

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et trente-sept minutes.

DELIBERATION N° 10 /04092026

MODALITES DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE MATERIEL COMMUNAL

Direction Épanouissement Humain / Culture

Le Maire expose :

La Municipalité de Saint-Leu est de plus en plus sollicitée par les administrés pour la mise à disposition gratuite de matériel (tables, bancs, barrières, tentes) destiné à divers événements, avec une livraison assurée par le Service Logistique. Bien que gratuite, cette prestation impacte fortement le fonctionnement du service en raison du manque de moyens humains et de véhicules.

1. Retrait du matériel

Afin d'améliorer l'organisation du Service Logistique et de garantir sa disponibilité pour les événements communaux, il est proposé que les bénéficiaires récupèrent directement le matériel au dépôt technique de Stella ou sur tout autre site désigné par la Ville. Le retrait se fera en semaine, le jour de l'événement, pendant les heures d'ouverture. Pour les événements ayant lieu le week-end, le retrait devra impérativement être effectué le vendredi avant 15 H 00.

2. Dépôt de garantie

Compte tenu des dégradations constatées lors de la restitution du matériel, il apparaît nécessaire d'instaurer un dépôt de garantie. Ce dépôt devra être versé, pendant les heures d'ouverture, auprès du Service de la Régie municipale situé au 156 Rue Général Lambert, dans les locaux de l'ancien bâtiment des Finances Publiques du Centre-Ville.



3. Restitution du matériel

La restitution devra obligatoirement intervenir dans un délai de 48 heures au lieu de retrait. Passé ce délai, le dépôt de garantie sera encaissé. En cas de perte, de vol ou de destruction du matériel, la Commune facturera le montant correspondant à la valeur du matériel concerné.

4. Montants des dépôts de garantie

Les dépôts de garantie proposés sont les suivants :

Désignation du matériel	Dépôt de garantie
1 Table complète (3 tréteaux, 2 bancs et 1 table de 4 m)	100 €
1 Table seule avec 3 tréteaux	50 €
1 Banc seul de 4 m	20 €
1 Tente de 3X3 m	400 €
1 Barrière Vauban	50 €

L'ensemble des modalités ci-dessus relatives à la mise à disposition gratuite du matériel communal sera appliqué à partir du **1^{er} octobre 2026**.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la récupération et la restitution du matériel au dépôt technique de Stella où tout autre site désigné par la Ville ;
- **D'APPROUVER** la fixation d'un dépôt de garantie pour chaque matériel ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,**

(6 oppositions : Jean Luc CARPY, Jacky CODARBOX, Lilian COMARE, Thierry ROBERT, Ananda MARDAYE, Audrey BLUKER et 3 procurations)

- **APPROUVE** la récupération et la restitution du matériel au dépôt technique de Stella où tout autre site désigné par la Ville ;
- **APPROUVE** la fixation d'un dépôt de garantie pour chaque matériel ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.



Pour extrait certifié conforme,

**Saint-Leu, le
le Président,**

14 SEP. 2026

Karim JUHOOR



Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 16/09/2026

ID : 974-219740131-20260904-10_04092026-DE



Publié le : 16/09/2026 14:43 (Europe/Paris)

Collectivité : Saint-Leu

https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/78596